

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RESION MEKP Hardener

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
RESION MEKP Hardener

N° de produit
PR91

Identifiant unique de formulation (UFI)
RT10-D0UY-8003-KC00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Verharder voor kunstharsen

▼ Utilisations déconseillées
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Polyestershoppen BV
Oostbaan 680
2841 ML Moordrecht
Netherlands
+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel
info@polyestershoppen.nl

Révision
13/12/2023

Version de la fiche de données de sécurité
4.0

Date de la précédente édition
29/07/2022 (3.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Self-react. D; H242, Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

▼ Mention(s) de danger

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. (H242)

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter un équipement de protection du visage/des gants de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Stockage

Garder sous clef. (P405)

▼ Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide peroxyde d'hydrogène en solution

▼ Autre étiquetage

UFI : RT10-DOUY-8003-KC00

2.3. Autres dangers

▼ Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. ▼ Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Remarques |
|---|--|--------|--|-----------|
| Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide | N° CAS: 1338-23-4 N° CE: 700-954-4 REACH: 01-2119514691-43-XXXX N° index: | 25-40% | Self-react. D, H242 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 | |
| peroxyde d'hydrogène en | N° CAS: 7722-84-1 | 1-3% | Ox. Liq. 1, H271 | |

| | | |
|----------|--|--|
| solution | N° CE: 231-765-0 REACH: 01-2119485845-22-XXXX N° index: 008-003-00-9 | Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 (SCL: 70,00 %) Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 50,00 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 35,00 %) Eye Dam. 1, H318 (SCL: 8,00 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5,00 %) Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (SCL: 35,00 %) Aquatic Chronic 3, H412 (SCL: 63,00 %) |
|----------|--|--|

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼ Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ Contact cutané

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

▼ Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. ▼ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. ▼ Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. ▼ Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 0,2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 1,5

peroxyde d'hydrogène en solution

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1.5

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

▼ DNEL

peroxyde d'hydrogène en solution

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|--|---------------------|------------------------|
| Effets locaux à court terme - population globale | Inhalation | 1.93 mg/m ³ |
| Effets locaux à court terme - travailleurs | Inhalation | 3,4 mg/m ³ |
| Effets locaux à court terme - travailleurs | Inhalation | 3 mg/m ³ |
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 210 µg/m ³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 1,4 mg/m ³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 1.4 mg/m ³ |

Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---------------------|------------------------|
| Effets systématiques à long terme - travailleurs | Dermique | 1,33 mg/kg bw/day |
| Effets systématiques à court terme - travailleurs | Inhalation | 7,05 mg/m ³ |
| Effets systématiques à long terme - travailleurs | Inhalation | 2,35 mg/m ³ |

▼ PNEC

peroxyde d'hydrogène en solution

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---|----------------------|-------------|
| Eau de marines | Unique | 0,0126 mg/L |
| Eau de marines | | 12.6 µg/L |
| Eau douce | Unique | 0,0126 mg/L |
| Eau douce | | 12.6 µg/L |
| Emission intermittente | Unique | 0,0138 mg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 13.8 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | Unique | 4,66 mg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 4.66 mg/L |
| Sédiment en eau de marines | Unique | 0,047 mg/L |
| Sédiment en eau de marines | | 47 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | Unique | 0,047 mg/L |
| Sédiments en eau douce | Unique | 0,047 mg/L |
| Sédiments en eau douce | | 47 µg/kg |
| Terre | Unique | 0,0023 mg/L |
| Terre | | 2.3 µg/kg |

Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|----------------------------|----------------------|---------------|
| Eau de marines | Unique | 0,00056 mg/K |
| Eau douce | Unique | 0,0056 mg/L |
| Emission intermittente | Unique | 0,056 mg/L |
| Sédiment en eau de marines | Unique | 0,00876 mg/kg |
| Sédiments en eau douce | Unique | 0,00876 mg/kg |
| Terre | Unique | 0,0142 mg/kg |

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

▼ Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ Mesures techniques

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.
S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

| Type | Classe | Couleur | Normes |
|---------------------------------|----------|------------------------|---------|
| Combinaison de filtres A2B2E2K2 | Classe 2 | Marron/Gris/Jaune/Vert | EN14387 |




Protection de la peau

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes |
|---|----------------|--------|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu | - | - |

Protection des mains

| Matériel | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes |
|-------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caoutchouc butyle | 0,3 | > 480 | EN374-2, EN374-3, EN388 |



Protection des yeux

| Type | Normes |
|--|--------|
| Protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés. | EN166 |



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Incolore

▼ Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

▼ pH

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

1,1

▼ Viscosité cinématique

15 mPa.s

▼ Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

▼ Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

>80

▼ Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

▼ Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

▼ D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. ▼ Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼ Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
| Voie d'exposition : | Oral |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 500 mg/L |

| | |
|---------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 (poussière) |
| Valeur : | 1,5 mg/L |

| | |
|---------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 2500 mg/kgbw |

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Produit/composant | peroxyde d'hydrogène en solution |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Oral |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 1026 mg/kgbw |

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Produit/composant | peroxyde d'hydrogène en solution |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 (poussière) |
| Valeur : | 0,17 mg/L |

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| Produit/composant | peroxyde d'hydrogène en solution |
|-------------------|----------------------------------|

| | |
|---------------------|-------------|
| Espèce : | Lapin |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | >6500 mg/kg |

Nocif en cas d'ingestion.

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

| | |
|-------------------|--|
| Produit/composant | peroxyde d'hydrogène en solution |
| Durée : | Aucune information disponible |
| Valeur : | Effets nocifs observés (Très corrosif) |

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

| | |
|-------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
| Durée : | Aucune information disponible |
| Valeur : | Effets nocifs observés (Très corrosif) |

| | |
|-------------------|--|
| Produit/composant | peroxyde d'hydrogène en solution |
| Durée : | Aucune information disponible |
| Valeur : | Effets nocifs observés (Très corrosif) |

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation cutanée

| | |
|-------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
| Méthode d'essai : | OCDE 406 |
| Espèce : | Cochon d'Inde |
| Valeur : | Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant) |

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

▼ Autres informations

peroxyde d'hydrogène en solution: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

| | |
|-------------------|---|
| Produit/composant | Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide |
|-------------------|---|

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 44,2 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CSEO
 Valeur : 18 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 39 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Daphnie
 Durée : Aucune information disponible
 Test : CSEO
 Valeur : 26,7 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CE50
 Valeur : 5,6 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CSEO
 Valeur : 2,1 mg/L

Produit/composant : Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
 Espèce : Bactéries
 Durée : 30 minutes
 Test : CE50
 Valeur : 48 mg/L

Produit/composant : peroxyde d'hydrogène en solution
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 16,4 mg/L

Produit/composant : peroxyde d'hydrogène en solution
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CL50
 Valeur : 2,4 mg/L

Produit/composant : peroxyde d'hydrogène en solution
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CE50
 Valeur : 1,38 mg/L

Produit/composant : peroxyde d'hydrogène en solution
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures

Test : CSEO
Valeur : 0,63 mg/L

Produit/composant peroxyde d'hydrogène en solution
Espèce : Daphnie
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 0,63 mg/L

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
Méthode d'essai : OCDE 301 D

Produit/composant peroxyde d'hydrogène en solution
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogKow : <0,3 (25 °C.)
BCF : Aucune information disponible.

Produit/composant peroxyde d'hydrogène en solution
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogKow : -1,57
BCF : Aucune information disponible.

12.4. ▼ Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 3 - Inflammable
HP 6 - Toxicité aiguë
HP 8 - Corrosif

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED

16 09 03* Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5 Env** | Autres informations : |
|------|-------------|---|--|-------------|---------------|--|
| ADR | 3105 | PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE | Classe: 5.2 Étiquettes: 5.2 Code de classification: P1 | - | Non | Quantités limitées: 125 ml Code de restriction en tunnels: 2 (D) Voir ci-dessous pour plus d'informations. |
| IMDG | 3105 | ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide(s)) | Classe: 5.2 Étiquettes: 5.2 Code de classification: P1 | - | Non | Quantités limitées: 125 ml EmS: F-J S-R Voir ci-dessous pour plus d'informations. |
| IATA | 3105 | ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide(s)) | Classe: 5.2 Étiquettes: 5.2 Code de classification: P1 | - | Non | Voir ci-dessous pour plus d'informations. |

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. ▼ Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. ▼ Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES, quantité seuil (Colonne 2): 10 tonnes / (Colonne 3): 50 tonnes

▼ Règlement relatif aux précurseurs d'explosifs

peroxyde d'hydrogène en solution (Annexe I)

▼ REACH, Annexe XVII

RESION MEKP Hardener est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 3) de REACH.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

▼ Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (UE) 2019/1148 relatif aux précurseurs d'explosifs.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H242, Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271, Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

▼ Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

▼ Homologué par

H.A.B.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr